

DOSSIER DE PRESSE
SEPTEMBRE 2024

Rentrée 2024-2025 LE DÉPARTEMENT INVESTIT POUR LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS



Ici, c'est
l'Ain !

SOMMAIRE

- **Le Département investit pour la réussite des collégiens.....p. 3**
- **Que fait le Département de l'Ain dans les collèges ?.....p. 4**
- **Des investissements soutenus.....p. 5**
 - *Plan collèges : faire face à la pression démographique - p. 5*
 - *Vers un nouveau Plan collèges (2024-2030) - p. 6*
 - *Des opérations « hors Plan collèges » - p. 6*
 - *Le Département, acteur de la transition énergétique - p. 7*
 - *Entretien et maintenance des collèges : un budget de 4,5 M€ - p. 9*
 - *Vidéoprotection : sécuriser les entrées des collèges - p. 10*
 - *Equipements numériques : des collèges bien dotés - p. 10*
- **« Ambition collégiens » : accompagner les jeunes et les aider à grandir.....p. 12**
 - *Carte Jeunes 01 - p. 12*
 - *Le Guide du collégien - p. 13*
 - *Epanouissement et réussite des collégiens : le Département s'engage - p. 13*
 - *Ain'Formations Orientation : des clefs pour réussir du CAP à BAC+5 - p. 16*
 - *Bien manger dans les collèges - p. 16*



LE DÉPARTEMENT INVESTIT POUR LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS



Jean Deguerry
Président du
Département de l'Ain

« Au titre de nos compétences obligatoires, au Département, nous assurons la construction, la rénovation et l'entretien des collèges publics du territoire et versons à chacun une dotation qui permet d'en assurer le fonctionnement. Nous fournissons également les équipements mobiliers et numériques des établissements et assurons le recrutement des personnels d'accueil, de maintenance, d'entretien et de restauration. Nous mettons d'ailleurs un point d'honneur à proposer aux jeunes Aindinois une alimentation de qualité au sein de nos cantines scolaires. Avec la plateforme Agrilocal 01, nous privilégions des produits locaux qui font découvrir à nos enfants la richesse de l'agriculture aindinoise. Aussi, nous œuvrons chaque jour à offrir aux collégiens et aux équipes éducatives un cadre sécurisant où puissent émerger les meilleures conditions de travail et d'épanouissement.



Véronique Baude
Vice-présidente déléguée
à la jeunesse,
aux collèges, à l'éducation
et à l'enseignement supérieur

« Au Département, au-delà de nos compétences obligatoires, nous faisons le choix d'accompagner au plus près nos collégiens vers l'âge adulte. Avec notre plan « Ambition collégiens » nous agissons pour l'éducation citoyenne des jeunes Aindinois. Apprentissage des valeurs de la République, formation aux gestes de premiers secours ou encore sensibilisation au harcèlement en milieu scolaire, nous portons une ambition forte pour leur éducation et leur réussite future.



Pierre Lurin
Vice-président délégué
aux finances, aux bâtiments
et aux moyens généraux

« Chaque année, le Département construit ou rénove un collège. C'est une nécessité compte tenu du dynamisme démographique que connaît l'Ain. Notre collectivité poursuit cette année ses investissements pour que les jeunes Aindinois travaillent dans des établissements fonctionnels et durables. S'élevant à 47,8 M€, notre politique éducative représente le 1^{er} budget d'investissement du Département !

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT DE L'AIN DANS LES COLLÈGES ?

MISSIONS OBLIGATOIRES



Construction, rénovation, entretien et équipement des 52 collèges publics, avec une stratégie de développement durable



Financement du fonctionnement, par l'attribution de dotations versées aux collèges publics et aux collèges privés sous contrat d'association



Équipement numérique et mobilier des collèges publics



Recrutement et gestion des agents d'accueil, de maintenance, d'entretien et de restauration



Définition de la carte scolaire, précisant le rattachement des 36 000 élèves dans le collège public de leur secteur



Restauration scolaire : préparation et service des repas dans les collèges publics, en priorisant les produits locaux



Transport scolaire des élèves en situation de handicap

MISSIONS VOLONTAIRES



Développement de dispositifs éducatifs pour l'épanouissement et la réussite des collégiens



Valeurs éducatives et apprentissage de la citoyenneté : Parcours méritants, Lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, Collégien acteur du développement durable, Savoir secourir...

EN CHIFFRES



52 collèges publics
(50 + 2 « cités mixtes »
regroupant collège et lycée)



14 collèges privés

+ de 36 000 élèves

16 agents travaillent au Département dans les services administratifs de la Direction des Collèges

470 agents départementaux travaillent directement dans les 50 collèges publics*

Ils occupent des fonctions diverses (agent d'accueil, agent d'entretien, agent de maintenance, chef de cuisine, agent de restauration). Ces agents départementaux ont la particularité d'être sous la responsabilité du chef d'établissement (le Principal du collège) pendant l'exercice de leurs fonctions, tout en relevant de leur employeur territorial (le Département de l'Ain).

(*Les « cités mixtes » ne comptent pas d'agents départementaux).

DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS

Pour s'adapter aux besoins du territoire et à la croissance démographique, mais aussi parce qu'il a à cœur d'offrir aux collégiens et à la communauté éducative de bonnes conditions de travail, le Département de l'Ain porte, dans les collèges, une ambition inégalée, pour des investissements fonctionnels et durables.

PLAN COLLÈGES : FAIRE FACE À LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

Afin de faire face au dynamisme démographique de l'Ain, le Département poursuit ses investissements pour permettre aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative de travailler dans des établissements scolaires fonctionnels et durables.

● COLLÈGE NEUF :

- **Collège d'Ornex** : ouverture à la rentrée 2024. Coût du collège : 23,5 M€.
Inauguration : samedi 21 septembre 2024 à partir de 9h45.



● EXTENSION :

- **Collège de Péron** : création de 7 salles supplémentaires et extension du restaurant scolaire. Ouverture en mai 2024. Coût de l'opération : 8 M€.

● RÉHABILITATIONS – RESTRUCTURATIONS :

- **Collège de Villars-les-Dombes** : travaux en cours. Un collège provisoire a été mis en service en septembre 2023. Été 2025 : livraison du nouveau restaurant scolaire, des sanitaires et du bâtiment d'enseignement général. Été 2026 : livraison du bâtiment administration et du bâtiment d'enseignement technique. Coût de l'opération : 25,7 M€.
- **Collège de Péronnas** : travaux en cours. Avril 2024 : livraison des bâtiments d'administration et de la SEGPA, du restaurant scolaire et des logements. Rentrée 2025 : livraison du bâtiment d'enseignement général. Puis, démolition de l'ancien bâtiment d'enseignement général et construction de la salle polyvalente. Coût de l'opération : 27,5 M€.
- **Collège d'Ambérieu-en-Bugey** : programmation en cours. Coût de l'opération : 20 M€.
- **Collège de Miribel** : concours de maîtrise d'oeuvre en cours. Coût de l'opération : 23 M€.

→ Plus d'infos sur ces opérations : www.ain.fr

VERS UN NOUVEAU PLAN COLLÈGES (2024-2030)

Le Département mène une étude prospective pour définir les besoins en nouvelles constructions, extensions ou rénovations qui va définir son plan d'investissement dans les collèges sur les prochaines années. Ce travail partenarial, basé notamment sur les données transmises par le Rectorat et les communes pour anticiper les évolutions des effectifs, s'inscrit dans une logique d'offrir aux collégiens les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage au collège.

L'état des bâtiments existants est analysé à travers de multiples critères : ancienneté du bâti, consommation et mode énergétique, confort d'été, respect des normes (amiante, qualité de l'air...), dimensionnement de l'établissement (surface de sanitaires, hall, préau, cour, réfectoire, salles de classes,) ainsi que tous désordres particuliers.

● UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL BATIMENTAIRE :

Dans un contexte de changement climatique, de crises multiples dont la fréquence augmente (hausse des prix des énergies, pénuries de matériaux, crises sanitaires...) et avec la volonté d'offrir aux collégiens les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage au collège, le Conseil Départemental de l'Ain a défini et voté, il y a un an, un nouveau référentiel selon l'axe de la **SOBRIÉTÉ**.

Cette sobriété est **énergétique et financière**. Elle a, pour premiers objectifs d'optimiser les coûts de construction, de limiter la dépendance des collèges aux énergies et fluides, à la fourniture de matériaux et équipements et de permettre de maîtriser les enveloppes budgétaires allouées à l'opération, tant en investissement qu'en fonctionnement, sur l'ensemble du cycle de vie d'un collège, de sa construction / rénovation jusqu'à sa démolition.

La prise en compte du **bioclimatisme** pour limiter cette dépendance tout en fournissant des **conditions de confort** optimal est un enjeu majeur.

Elle consiste également à concentrer les efforts d'investissements sur la **qualité fonctionnelle** des espaces et leurs **impacts sur la santé** en optimisant l'usage des lieux et en les **mutualisant**.

Le **numérique** doit être un vecteur d'**efficacité immobilière** et d'**amélioration de l'apprentissage**. Son intégration au référentiel des collèges et aux projets doit être traitée le plus en amont possible afin afin qu'il ait le maximum d'impact.

L'amélioration des conditions d'accueil passe enfin par une **sécurité accrue** aux abords et au sein des collèges et par une **accessibilité pour tous**.

DES OPÉRATIONS « HORS PLAN COLLÈGES »

- **Collège Antoine-Chintreuil à Pont-de-Vaux** : travaux en cours (extension, création de 3 salles de classes, mise en conformité de la cuisine, extension du réfectoire, création du CDI dans l'ancienne bibliothèque municipale). Coût prévisionnel de l'opération : 4,4 M€. Mise en service : avril 2025.
- **Collège Roger-Vailland à Poncin** : construction de la demi-pension, aménagement de nouvelles salles et construction de logements. Coût prévisionnel de l'opération : 4,8 M€. Mise en service : été 2026.

LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

● LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES COLLÈGES AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS

La loi Élan de novembre 2018 et le décret « Éco énergie tertiaire » de juillet 2019 imposent de nouvelles obligations dans les bâtiments de plus de 1000 m², dont les collèges.

D'ici à 2030, tous les collèges de l'Ain auront :

- soit diminué leur consommation d'énergie de 40% par rapport à une année de référence ;
- soit présenté un niveau de consommation d'énergie en valeur absolue en-dessous des seuils fixés par le dernier arrêté selon leur catégorie d'appartenance.

Aussi, un décret du 20 juillet 2020 impose, d'ici à 2025, l'installation dans les bâtiments dont les chaufferies présentent une puissance de plus de 280 kWh des systèmes de régulation de type GTC (gestion technique centralisée).

Le Département a adopté un plan de rénovation énergétique de 8 collèges parmi les plus consommateurs. Un planning de travaux a été établi entre 2021 et 2027. L'objectif est une réduction de 30% à 50% des consommations de ces collèges en travaillant sur l'efficacité des bâtiments.

Travaux de performance énergétique effectués et en cours :



- Collège Bel Air à Thoissey, L'Albarine à Saint-Rambert-en-Bugey, Louis-Vuitton à Saint-Trivier-de-Courtes, du Valromey à Artemare, Marcel-Anthonioz à Divonne-les-Bains : opérations terminées. Coût total : 6,8 M€.
 - Collège de Pont-de-Veyle : études en cours. Coût prévisionnel : 2,28 M€.
 - Collège de Gex : études en cours. Coût prévisionnel : 3 M€.
 - Collège de Vonnas : études en cours. Coût prévisionnel : 3 M€.
- Ces opérations font l'objet de subventions de l'État et de fonds européens (DSID, « Fonds vert », Feder...).

Le plan de rénovation énergétique représente, pour le Département de l'Ain, un coût d'environ 17 M€ entre 2021 et 2025, qui sera réévalué au budget 2025. Ce budget comprend aussi les études et les diagnostics énergétiques, la mise en place de régulation GTC (Gestion Technique Centralisée) et la désimperméabilisation des cours de collèges.

Soucieux de la réduction des dépenses en énergie, du confort thermique et de la qualité de l'air dans les collèges, le Département vise, pour toutes les opérations de constructions inscrites dans son Plan collèges, des objectifs précis et contraignants de performance énergétique. Dans le cadre des rénovations, le Département attache une importance à la performance des bâtiments (isolation des murs, remplacement des menuiseries, gestion des ponts thermiques...), mais aussi des équipements de chauffage et des équipements de ventilation.

● LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR (QAI) DANS LES COLLÈGES



Le Département a mené, du 4 mars au 12 avril 2024, une campagne de mesure du CO² dans 23 collèges. Les résultats sont en cours d'analyse. En fonction de ces résultats, des travaux seront engagés. Les autres collèges gérés par le Département feront l'objet de mesures l'hiver prochain.



● LE CONFORT D'ÉTÉ

Le Département a réalisé des études pour améliorer le confort d'été dans les collèges souffrant beaucoup lors des fortes chaleurs. Une des solutions pour améliorer cette sensation d'inconfort est de mettre en place un système de renouvellement d'air automatique. Des travaux seront réalisés dès l'été 2025 au **collège de Brou de Bourg-en-Bresse**. Des études seront bientôt engagées sur les **collèges de Beynost et Culoz** en 2025.



● FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Département de l'Ain met à la disposition d'opérateurs une partie des toitures de ses bâtiments pour y installer des panneaux photovoltaïques. Concernant le **collège de Péronnas**, par exemple, le Département finance la pose de panneaux pour de l'autoconsommation.



● UNE GESTION RAISONNÉE DE L'EAU

La préservation des ressources en eau fait partie des priorités du nouveau mandat de l'exécutif départemental. Ainsi, tous les collèges neufs ou restructurés bénéficient de cuves de récupération des eaux de pluie qui servent à alimenter les sanitaires des élèves.

Les **collèges Emile-Cizain à Montluel et Le Grand Cèdre à Coligny** font l'objet de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de récréation à l'été 2024. Il s'agit de créer des zones d'ombres et des îlots de fraîcheur pour améliorer le confort des élèves, de préserver la ressource en eau et de re-créer de la biodiversité.

Coût : environ 100 000 € par opération en moyenne.



● LE PACTE BOIS ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Le Département s'est engagé en signant le pacte bois et matériaux biosourcés dans l'objectif de massifier l'utilisation du bois dans la construction ; les filières forêt-bois et biosourcés apportent une solution efficace aux défis environnementaux, économiques et sociaux du territoire.

L'engagement du Département est :

- pour les constructions neuves, le « niveau Platine » : intégration d'objectifs élevés (+ de 36 kg/m² de plancher de matériaux biosourcés) sur 70 % de ses constructions ;
- pour les réhabilitations, le « niveau Or » : intégration d'objectifs élevés (+ de 10 kg/m² de plancher de matériaux biosourcés) sur 40 % de ses constructions.

A titre d'exemple, la construction du **collège d'Ornex** comprend des murs en ossatures bois, une charpente en bois et des isolants biosourcés. Le gymnase est totalement en structure bois.



● LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Le Département de l'Ain suit de près les opportunités de raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur car ces réseaux assurent le chauffage de plusieurs bâtiments à partir d'une chaufferie collective. Cela permet de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable (géothermie, bois-énergie, chaleur de récupération...). La réglementation énergie 2020 (RE2020) incite les collectivités à développer, moderniser, étendre et densifier ces réseaux au cours des prochaines années.

A titre d'exemple, les **collèges Thomas Riboud et de Brou à Bourg-en-Bresse** sont raccordés au réseau de chaleur urbain depuis cet été.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES COLLÈGES : UN BUDGET DE 4,5 M€

Outre la construction et la rénovation des collèges, le Département a en charge également l'achat des équipements (mobilier scolaire, matériel pédagogique, matériel de demi-pension...), mais aussi l'entretien conséquent des établissements (réfection de l'étanchéité des toitures, remplacement des systèmes de sécurité incendie, réaménagement des cuisines, travaux de peinture...).



4,5 M€

C'est le budget consacré à l'entretien et à la maintenance en 2024.



1,8 M€

C'est le budget consacré aux équipements et mobiliers en 2024.

● TRAVAUX DE MAINTENANCE 2024

Collège de Dagneux : poursuite et fin des travaux de désamiantage, de reprise des sols, de réfection et d'isolation des toitures terrasses

Collège d'Arbent : travaux d'accessibilité dans les salles de sciences

Collège de Pont d'Ain : création d'une marre et d'un jardin pédagogique

Collège de Ceyzériat : réfection d'une partie des sanitaires pour corriger les problèmes d'évacuations et d'odeurs, installation de brise-soleil pour traiter le confort d'été

Collège de Thoissey : rénovation d'un logement de fonction

Collège d'Hauteville : réfection du sol du local de skis

Collège du Revermont : travaux de remplacement des couvertures en zinc, remplacement du système anti-intrusion

Collège de Montrevel-en-Bresse : désamiantage et création de vestiaire pour les agents

Collège de Montréal-la-Cluse : rénovation de sols

Collège de Bagé-Dommartin : recâblage de 2 salles informatiques pour permettre l'accueil de 30 élèves en simultané

Collège Oyonnax : création d'une salle parents

Collège d'Artemare : création d'une loge d'accueil dans le hall

Collège Victoire Daubié : travaux d'aménagement de l'accueil secrétariat

Collège de Lagnieu : réfection d'étanchéité des toitures

Collège de Montluel : désimperméabilisation et aménagement de la cour

Collège de Jassans-Riottier : fin de la rénovation du réseau de chauffage, remplacement de menuiseries, rénovation de sanitaires et de l'infirmerie, encapsulage de zones amiantées

Collège de Pont-de-Veyle : rénovation/extension et mise en accessibilité du bloc sanitaires des élèves, reprise d'étanchéité de la toiture-terrasse

Collège de Prévessin-Moëns : remplacement des couvertures en zinc

Collège de Saint-Trivier-de-Courtes : rénovation d'un logement de fonction, reprise de toitures

Collège de Châtillon-sur-Chalaronne : réparation de volets roulants

Collège Beynost : études d'amélioration de la ventilation

Collège Ampère : remplacement de l'autocom, traitement de l'accessibilité des salles de sciences

Collège de Pont-de-Vaux : remplacement des menuiseries extérieures, réfection de toitures, construction d'un local à ordures

Collège de Brou : étude pour l'amélioration du confort d'été et de la ventilation, séparation du parking des personnels

Collège Thomas-Riboud : réfections de carrelage, remplacement du portail de livraisons

Collège de Lagnieu : réfection des étanchéités des toitures-terrasses, mise en accessibilité des salles de sciences et des sanitaires

Collège de Coligny : pose de films de traitement UV/anti chaleur

Collège de Culoz : travaux de réfection de toitures, modernisation du système de sécurité incendie

Collège de Divonne-les-Bains : travaux de réfection des toitures

● MISE EN ACCESSIBILITÉ DES COLLÈGES : DERNIÈRE LIGNE DROITE !

Signalétique spécifique, équipement des salles et des escaliers, adaptation des sanitaires, le Département poursuit son programme de mise aux normes d'accessibilité des collèges.

VIDÉOPROTECTION : SÉCURISER LES ENTRÉES DES COLLÈGES

Si la sécurité publique relève de la responsabilité première de l'État, le Département de l'Ain a fait de la sécurité une de ses priorités, notamment aux entrées des collèges. Il souhaite équiper progressivement tout ou partie des collèges de dispositifs de caméras de vidéoprotection.

En lien avec les forces de sécurité intérieure, l'Education nationale, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et l'administration, vingt premiers sites ont été recensés (17 publics et 3 privés) pour être équipés de caméras de vidéoprotection.



En 2022/ 2023, six collèges ont été équipés par ce nouveau dispositif : **les collèges Anne-Frank (Miribel), Saint-Exupéry (Ambérieu-en-Bugey), Victoire-Daubié (Bourg-en-Bresse), Yvon-Morandat (Saint-Denis-lès-Bourg), Ampère et Lumière (Oyonnax).**

Cinq autres collèges sont en cours d'équipement : **collèges Louis-Dumont à Valsershône, Le Paruthiol à Péron, du Revermont à Bourg-en-Bresse, Vaugelas à Meximeux et l'Albarine à Saint-Rambert-en-Bugey.**

Le budget alloué à cette action (de 2022 à 2024) s'élève à 500 000 €.

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES : DES COLLÈGES BIEN DOTÉS

Le Département a mis en place un plan d'investissement numérique dans les collèges, représentant 9,6 M€ sur la période 2019-2023. L'objectif ? Renouveler le parc informatique des collèges et prendre en compte les nouveaux usages numériques dans les établissements. Les collèges peuvent ainsi bénéficier de vidéoprojecteurs, de tablettes, d'une extension du parc d'ordinateurs et d'une imprimante 3D par collège.

● RÉSEAU LOCAL ET SERVEURS

Les équipements des réseaux locaux ont tous été renouvelés entre 2020 et 2022. Tous les serveurs des 51 collèges ont été renouvelés entre 2019 et 2021.

● ACCÈS INTERNET

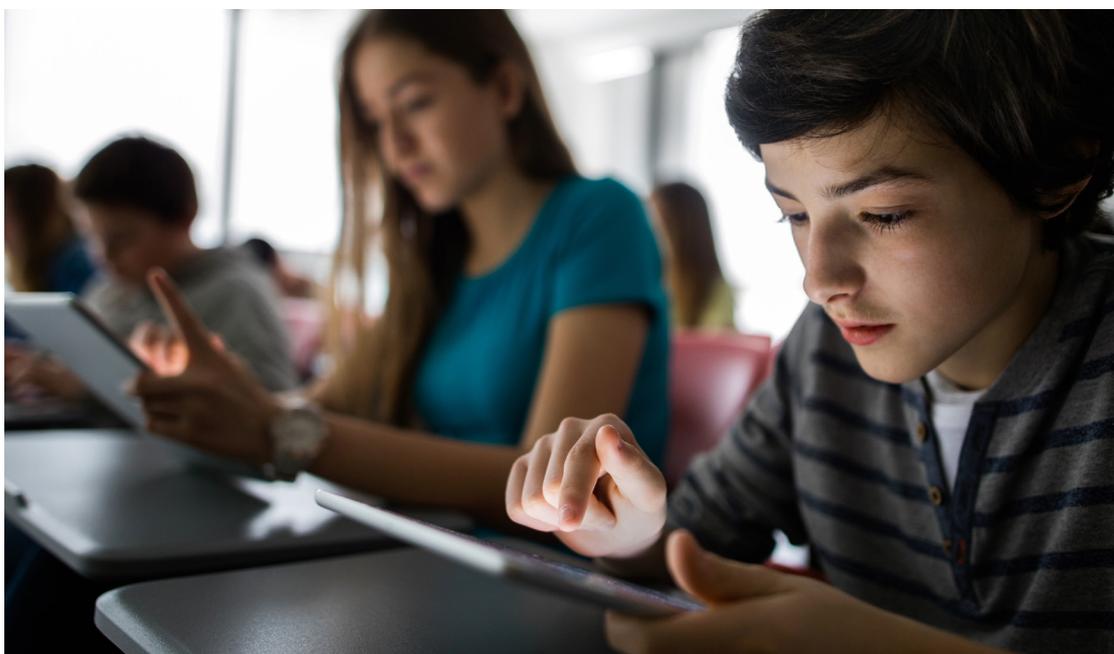
Tous les collèges ont été migrés sur la fibre optique noire et peuvent à présent avoir du très haut débit.

● POSTES DE TRAVAIL

Plus de 8 000 machines ont été renouvelées en 5 ans.

Le Département réalise aussi dans le cadre du projet de « Migration Architecture Windows » le renouvellement complet des parcs de postes pédagogiques sous Windows 10 et le passage sur des serveurs Microsoft Windows. A ce jour, 49 collèges ont déjà migré. La fin du déploiement de ce projet est prévue pour octobre 2024.

Depuis fin 2020, le Département gère les postes de travail administratif des collèges. Tous les postes de plus de 5 ans ont été renouvelés.



● SÉCURITÉ

La direction de la transition et des solutions numériques du Département travaille actuellement pour remplacer les boîtiers de sécurité (firewall) dans les collèges et reprendre cette compétence actuellement gérée par le Rectorat. Six collèges ont déjà été dotés sur 2024. Les déploiements dans les collèges auront lieu jusqu'à la mi-2026.

● VIDÉOPROJECTEURS

Depuis 2021, tous les collèges sont équipés en vidéoprojecteurs à ultracourtes-focales standards et interactifs.

● NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

A compter de 2024, les collèges vont être dotés de nouveaux équipements numériques complémentaires : classes mobiles (tablettes ou PC portables), écrans numériques interactifs, affichages dynamiques, équipements de visioconférences

● CONVENTION COLLÈGES NUMÉRIQUES

Une convention de cadrage sur l'utilisation des équipements numériques dans les collèges publics de l'Ain a été élaborée avec le concours de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de l'Ain, la Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation, la Direction des Services Informatiques de l'Académie et les services départementaux.

« AMBITION COLLÉGIENS »

ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LES AIDER À GRANDIR

Parce qu'il est important d'accompagner les jeunes vers l'âge adulte, de participer à leur épanouissement et à leur citoyenneté, le Département a fait de l'éducation et de la réussite scolaire des collégiens l'une de ses priorités.

NOUVEAU !

CARTE JEUNES 01 : UN COUP DE POUCE AUX FAMILLES, UN SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES

Pour cette rentrée 2024-2025, le Chéquier Jeunes 01 devient la **Carte Jeunes 01**. Plus pratique, toujours à portée de main, elle permet aux 37 600 jeunes de l'Ain inscrits en classe de niveau collège (collèges, Maisons familiales rurales, Instituts médico-éducatifs...) de financer l'inscription dans un établissement d'enseignement artistique ou dans un club de sport, de bénéficier de réductions pour des manifestations culturelles ou sportives, mais aussi de financer l'achat de livres, l'entrée dans des concerts, festivals, piscines, structures de sports de nature...

Au total, les jeunes peuvent profiter de plus de 220 € d'activités culturelles ou sportives.

LA CARTE JEUNES 01, C'EST QUOI ?

● UN PORTE-MONNAIE EN LIGNE COMPOSÉ DE :

-> **25 EUROS POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES** (achat de livres, places de cinéma, de concert, adhésion dans une association ou un établissement culturel, visites, etc...)

-> **25 EUROS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS** (inscription dans un club sportif, manifestations, activités nature, bowling, accrobranche, neige, etc...)

● **PLUS DE 170 EUROS D'OFFRES PROMOTIONNELLES PARMI UNE LISTE DE PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS** (USB, USO, FBBP, JL, Centre culturel de rencontre d'Ambronay, La Tannerie, Parc des Oiseaux ...)



COMMENT L'OBTENIR ?

La Carte Jeunes 01 est destinée à tous les jeunes de niveau collège (collèges publics, privés, ITEP, IME, MFR, etc...) dont l'un des parents possède sa résidence administrative dans l'Ain. Les cartes sont commandées gratuitement par les familles sur le site cartejeunes01.ain.fr, puis directement expédiées à domicile.

La Carte Jeunes 01 est à conserver pendant toute la scolarité de niveau collège.

→ Plus d'infos : cartejeunes01.ain.fr

LE GUIDE DU COLLÉGIEN



Le rôle et les actions du Département dans les collèges publics sont souvent méconnus des familles. C'est pour cette raison qu'un Guide du collégien a été élaboré. **Le but de ce livret est de présenter aux parents et aux élèves des 52 collèges publics les différentes actions menées par le Département de l'Ain.**

Ce guide sera distribué, par les établissements, aux collégiens de 6^e et aux nouveaux élèves, à la rentrée de septembre 2024. Les autres élèves le recevront en version numérique.

Le Guide des collégiens comprend des informations sur :

- le rôle du Département pour les collèges ;
- les missions obligatoires et volontaires du Département de l'Ain dans les collèges ;
- la politique Collèges du Département ;
- un volet citoyenneté sur le mode d'élection des Conseillers départementaux ;
- l'affectation des élèves et la carte scolaire ;
- la gestion des transports scolaires ;
- des contacts utiles pour les adolescents.

→ **Guide du collégien téléchargeable sur www.ain.fr**

ÉPANOUISSEMENT ET RÉUSSITE DES COLLÉGIENS : LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE

Le Département mène, à travers de nombreux dispositifs, une politique diversifiée d'accompagnement éducatif afin que chaque collégien puisse devenir un citoyen responsable, autonome, engagé, actif et ouvert sur le monde. **Il consacre 975 000 € à ces dispositifs, dont 50 000 € aux sections sportives.**

● AIDE AUX TRANSPORTS

Cette aide forfaitaire permet de financer les frais de déplacements des sorties culturelles, patrimoniales et des visites d'entreprises et des acteurs économiques. Elle permet l'accès des collégiens aux institutions culturelles et aux lieux patrimoniaux. Elle contribue aussi à l'ouverture sur l'environnement professionnel.

● COLLÉGIENS, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Département de l'Ain considère que l'éducation au développement durable constitue un enjeu essentiel pour la formation citoyenne des collégiens. A travers cet appel à projets, il entend promouvoir la démarche des collèges sur des thèmes en lien avec la vie des territoires, en apportant son soutien à des projets en cohérence avec les enjeux de développement responsable, et en accompagnant les initiatives qui mettent en valeur les comportements et les actions des collégiens, citoyens d'aujourd'hui et de demain. Pour l'année scolaire 2024-2025, les projets visant la préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau seront priorités.

> **92 projets subventionnés en 2023-2024.**

● LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE



10 % des élèves sont victimes de harcèlement au cours de leur scolarité et un quart des collégiens seraient confrontés à du cyber harcèlement.

Pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire, le Département de l'Ain a mis en œuvre un plan départemental de sensibilisation, en complémentarité des actions menées par l'Education nationale dans le cadre du programme PHARe.

Ce plan départemental de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire s'adresse à trois publics prioritaires : les collégiens, les parents d'élèves, et les agents départementaux travaillant dans les collèges publics.

Pendant l'année scolaire 2023-2024 :

- **413 agents départementaux** ont reçu une demi-journée de formation à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, en partenariat avec le CNFPT ;
- **L'intégralité des classes de 5^e de dix collèges** ont accueilli des interventions de sensibilisation de l'association AVEMA 01, représentant un ensemble de 58 classes, soit 1 499 élèves ;
- Chaque intervention au sein du collège était suivie, en soirée, d'une conférence-rencontre accueillant **les parents d'élèves**, sur le thème de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.
- Pour accompagner la communauté éducative et les collégiens dans cette démarche collaborative, le Département de l'Ain a fait l'acquisition de 6 exemplaires de l'**exposition « Stop au harcèlement »** dans 3 formats différents, afin de pouvoir l'installer en amont de chaque intervention au sein des collèges.

Pour les trois prochaines années scolaires, ce plan départemental de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire va se poursuivre pour permettre à l'intégralité des collèges publics et privés du Département de bénéficier de cette action essentielle au bien-être des élèves et à la réussite scolaire.

● APPEL À PROJETS « DÉCOUVERTE DES PRATIQUES SPORTIVES DE PLEINE NATURE »



Cet appel à projets a pour objectif d'initier les collégiens aux pratiques sportives de pleine nature existantes dans l'Ain (randonnée, course d'orientation, escalade, via ferrata, canyoning, canoë kayak, ski, biathlon, randonnée à raquettes...) et de leur permettre de découvrir le territoire durant les 4 saisons en favorisant le partenariat avec les structures locales. Un volet « Montagne de l'Ain » a été créé spécifiquement pour faire découvrir aux collégiens les richesses de notre territoire en toute saison.

> 52 projets subventionnés en 2023-2024.

● PORTER ET FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le Département de l'Ain souhaite contribuer à restaurer dans les collèges, aux côtés des équipes éducatives, l'autorité et les valeurs de la République et à réaffirmer auprès des élèves et de la communauté éducative le caractère émancipateur des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Pour réaliser cette ambition et faire partager ces valeurs, le Département met en œuvre cet appel à projets afin de contribuer à ce que chaque collégien puisse devenir un citoyen éclairé, autonome, engagé, actif et ouvert sur le monde.

> 125 projets subventionnés en 2023-2024.

● SAVOIR SECOURIR

Le Département s'engage à former les élèves de 3^e à la Prévention et aux Secours Civiques de 1^{er} niveau (PSC1).

> 5 898 élèves ont été formés en 2023-2024.

● PARCOURS MÉRITANTS

Promouvoir la persévérance scolaire, l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement et auprès des autres, et donc les valeurs de civisme.

Chaque élève « méritant » reçoit un courrier nominatif du Président et un diplôme remis lors d'une cérémonie organisée par le collège, un abonnement d'une valeur de 60 € et une gratification de 175€ pour les élèves répondants aux critères de la bourse d'étude nationale.

> L'année dernière, 2 153 parcours d'élèves ont été reconnus comme méritants dans 51 collèges, 2 lycées professionnels, dont 337 élèves boursiers.

● LIEN COLLÈGES-ENTREPRISES

L'appel à projets « Lien Collèges-Entreprises », élaboré en concertation avec les autorités académiques, les chambres consulaires, les collèges et les partenaires associatifs, vise à accompagner l'action des collèges en matière d'orientation par la découverte des métiers et filières porteurs de l'Ain. Il doit permettre aux collégiens de mieux comprendre le monde de l'entreprise, de découvrir les entreprises implantées sur le territoire départemental et de développer leur esprit d'entreprendre.

> 18 projets subventionnés en 2023-2024.

● SÉJOURS ET ÉCHANGES LINGUISTIQUES

L'aide aux séjours et échanges linguistiques a pour objectif de favoriser la réussite scolaire dans les apprentissages et la maîtrise des langues étrangères.

> 83 voyages subventionnés en 2023-2024.

● PROJETS CULTURELS

Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle diversifiée tout au long de leur parcours scolaire. Développer et renforcer leur pratique artistique. Lutter contre les inégalités d'accès à la culture en renforçant les partenariats entre les collèges et les artistes.

● SECTION SPORTIVES SCOLAIRES

Offrir aux élèves volontaires la possibilité, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.

> 45 sections sportives dans les collèges du Département en 2023-2024.

Depuis deux ans, le Département accompagne les collèges publics volontaires dans une démarche d'économie d'énergie grâce au défi national Challenge Climat Usage Bâtiments d'Enseignement scolaire (CUBE.S) organisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) et le Cerema. Ce défi constitue un projet fédérateur, éducatif et convivial qui réunit toute la communauté éducative et implique le personnel technique pour analyser les usages, réfléchir sur les comportements individuels et collectifs en matière d'énergie. En lien avec les programmes notamment de technologie, de science physique et d'EMC, le parcours éducatif de santé, citoyen et avenir, ce "challenge" offre à toutes les disciplines et aux éco-délégués des pistes d'engagement. Lors des deux dernières éditions de ce concours national, le collège Chartreuse de Portes de la commune de Briord a été Cube d'argent pour le prix de la meilleure économie d'énergie et le collège Anne-Frank a été lauréat du Cube de l'Engagement avec 26 % d'économie d'énergie pour l'année scolaire 2022-2023.



Pour aider les jeunes dans leur choix d'orientation et mieux les guider vers la vie active, le Département et ses partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Inspection académique, Centre d'information et d'Orientation et les fédérations de parents d'élèves) organisent un salon « Ain'Formations Orientation - Des clés pour réussir du CAP à Bac +5 ».

La 23^e édition du salon Ain'Formations Orientation aura lieu du 6 au 8 février 2025 à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse.

BIEN MANGER DANS LES COLLÈGES

Dans l'Ain, plus de 23 000 élèves sont demi-pensionnaires (dans les 51 collèges publics). Leur offrir une restauration de qualité, avec des produits frais et locaux, à des tarifs accessibles pour les familles : telles sont les priorités du Département qui s'investit fortement dans la plateforme Agrilocal 01. Grâce à la participation financière du Département, les tarifs de la restauration scolaire sont plafonnés et maîtrisés.

● LE DÉPARTEMENT DE L'AIN MÈNE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE :

- **par la mise à disposition de la plateforme Agrilocal 01** permettant une mise en relation entre fournisseurs de produits agricoles locaux (producteurs, artisans, entreprises locales et acheteurs de la restauration collective). Elle permet aux services de restauration des collèges d'accroître l'approvisionnement en produits locaux et de saison et de soutenir l'économie et l'agriculture locales ;
- **par des animations ponctuelles au sein de la restauration scolaire** (2 temps forts par an sont proposés : sensibilisation à l'alimentation durable, aux produits locaux et de saison...)
- **par l'animation du réseau des cuisiniers des collèges** pour déployer les bonnes pratiques et favoriser les rencontres via les visites d'exploitations ;
- **par la participation du Département à différentes manifestations en lien avec la thématique de la restauration collective** (salons, forums...)
- **par la mise en place d'une aide financière plafonnée à 200 000€ par an pour l'ensemble des collèges.**

Pour la 4^e année consécutive, le Département de l'Ain est le 1^{er} contributeur Agrilocal de France parmi les 38 Départements adhérents à la plateforme. En 2023, le chiffre d'affaires généré sur la plateforme Agrilocal 01 est de 1 843 000 €, dont 70% réalisés par les collègues.

→ Plus d'infos : www.agrilocal01.fr

● RESTAURATION SCOLAIRE : DEUX MODES DE GESTION

Pour la restauration scolaire, le Département a deux modes de gestion :

- la **gestion directe par l'établissement** : l'équipe de cuisine est constituée d'agents départementaux ;
- la **gestion concédée à une société de restauration collective**.

Dans les deux cas, les repas sont préparés chaque jour au sein du collège, dans les locaux et avec le matériel mis à disposition par le Département.



NOUVEAU !

● MIEUX MANGER ET MOINS GASPILLER !

- Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, le Département va lancer, dès la rentrée, des **campagnes trimestrielles de pesée des déchets** afin de mettre en avant les bonnes pratiques des collèges vertueux et permettre l'accompagnement personnalisé des établissements qui ont une marge de progression.

- Des actions de communication seront également mises en place dans les collèges pour sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire et au tri des déchets, mais aussi pour leur faire **prendre conscience de la qualité et de la provenance locale des produits**.

- Également, dès 2025, le Département va expérimenter le « **self participatif** » dans quelques collèges. L'objectif ? Permettre à chaque collégien de gérer son assiette de façon autonome, du début à la fin de son repas. Avec le self participatif, des îlots sont installés dans le lieu de restauration, un pour les entrées et un autre pour les produits laitiers/desserts. La garniture du plat principal est proposée en libre-service. La viande ou le poisson est servi par un cuisinier. L'élève prend une assiette qui sera la seule de tout le repas. Il choisit d'abord son entrée et pour passer au plat chaud, l'assiette doit être vide ! Le collégien apprend ainsi à se servir en fonction de son appétit. Des modes hybrides de fonctionnement seront possibles dans certains selfs.



CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr

